



# *A.FR.AV*

## *Association FRancophonie AVenir*

**Objet : Réponse à votre courrier du 4 août 2026 – Inexécution du jugement du Tribunal administratif de Nîmes du 18 novembre 2025 et application de l'article 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 à l'exposition « *Men who sold the world* » – Mise en demeure de régularisation sous 15 jours**

Lettre recommandée avec accusé de réception, lettre numéro 880 001 123 129 620

**Le Conseil départemental du Gard  
À l'attention de Madame la Présidente,  
Mme Françoise Laurent-Perrigot  
Rue Guillemette  
30044 Nîmes CEDEX 9**

Manduel, le 31 août 2026

Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre courrier du **4 août 2026**, par lequel vous affirmez, d'une part, que le jugement rendu par le Tribunal administratif de Nîmes le **18 novembre 2025** aurait été pleinement exécuté et, d'autre part, que l'**article 15 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994** (dite loi Toubon) ne serait pas applicable à l'exposition « *Men who sold the world* ».

Après vérification sur le terrain, analyse de vos affirmations et examen des documents transmis, je suis au regret de constater que **votre position ne correspond pas à la réalité** et comporte plusieurs **contradictions majeures**, au regard notamment des obligations résultant de l'**article 4 de la loi Toubon**.

## **I. Sur l'exécution prétendument complète du jugement du 18 novembre 2025**

Vous indiquez que :

*« Les panneaux signalétiques comportant des descriptifs traduits dans une seule langue étrangère et dont le Département assure directement la gestion ont donc bien tous fait l'objet, selon les situations rencontrées sur le terrain, soit d'un démontage, soit d'un masquage des éléments litigieux. Le Département considère en conséquence avoir pleinement exécuté les obligations qui lui incombent. »*

**Cette affirmation est formellement contestée.**

### **1. Preuves matérielles de l'inexécution**

Les photographies jointes à la présente lettre (pages 7 à 12), prises entre le **24 juillet et le**

**27 août 2026** dans plusieurs communes du Gard (**Uzès, Allègre-les-Fumades, Bellegarde, Saint-Bonnet-du-Gard, le Grau-du-Roi et Saint-Laurent-d'Aigouze**), **constituent des preuves matérielles irréfutables** de la persistance de panneaux bilingues. Ces panneaux comportent notamment des rubriques telles que :

- « The Village » ;
- « Places of Interest » ;
- « On Foot, Horseback or Mountain Bike » ;
- « Advice to users » ;
- ainsi que des développements substantiels en langue anglaise,

**sont toujours en place.**

**Note** : Les erreurs éventuelles dans les textes extraits de ces photographies sont dues à l'OCR et ne remettent **aucune façon** en cause l'authenticité des preuves visuelles. Ces clichés ont été réalisés par des membres de l'A.FR.AV et non par des offices de tourisme.

Ces photographies constituent des éléments matériels probants qu'il appartient au Département de contredire. Il est en effet de principe constant qu'il revient au juge, avant de se prononcer sur des allégations sérieuses non démenties par l'administration, de mettre en œuvre ses pouvoirs généraux d'instruction et d'exiger de l'administration compétente la production de tout document permettant de vérifier ces allégations (CE, 2e et 7e sous-sections réunies, 26 novembre 2012, n° 354108).

Le juge n'hésite d'ailleurs pas à enjoindre à une administration récalcitrante de produire ses documents internes ou, à défaut, tout élément de nature à établir la réalité des mesures qu'elle prétend avoir prises (CE, 3 octobre 2018, Section française de l'Observatoire international des prisons, n° 413989).

## **2. Contradiction dans votre argumentaire**

Vous reconnaissez que les documents transmis ne constituent qu'« *un échantillon du relevé des opérations réalisées* ». **Comment, dans ces conditions, prétendre à une exécution « pleine et entière » du jugement ?**

Mon courrier du **10 juillet 2026** vous demandait expressément :

*« de m'indiquer si les documents transmis constituent un relevé exhaustif des opérations réalisées. Dans la négative, je vous remercie de me communiquer l'état complet des mises en conformité effectuées. »*

**Votre réponse ne fournit toujours pas cet état exhaustif.**

### 3. La charte graphique départementale : preuve de votre responsabilité directe

Les panneaux photographiés **portent les logos, couleurs et typographies du Conseil départemental du Gard**, ce qui prouve qu'ils sont issus de sa charte graphique. On y retrouve :

- les mêmes rubriques bilingues ;
- les mêmes traductions anglaises ;
- la même mise en page ;
- les mêmes logos institutionnels ;
- les mêmes codes couleurs et typographies.

Or, en vertu des règles gouvernant l'attribution de la charge de la preuve devant le juge administratif, s'il incombe en principe à chaque partie d'établir les faits nécessaires au succès de sa prétention, **les éléments de preuve qu'une partie est seule en mesure de détenir ne sauraient être réclamés qu'à celle-ci** (CE, Section, 20 juin 2003, Société Établissements Lebreton, n° 232832). Seul le Département dispose de sa propre charte graphique, des directives qu'il adresse à ses partenaires et des modèles qu'il diffuse : il lui revient donc de les communiquer, et non à l'A.FR.AV d'en apporter la preuve indirecte par des relevés de terrain.

**Tant que cette charte impose des rubriques bilingues, vous continuez à produire des panneaux contraires à l'article 4 de la loi Toubon.**

Je vous demande en conséquence de me communiquer :

- la **version actuelle** de la charte graphique départementale applicable aux panneaux touristiques ;
- les **directives adressées aux communes et partenaires** pour son application ;
- les **modèles de panneaux actuellement fournis** par le Département ;
- les **conventions de partenariat** relatives à ces installations.

### 4. Demande de communication des preuves d'exécution

Je vous mets en demeure de me transmettre, **sous 15 jours**, les éléments suivants :

**1- La liste exhaustive des panneaux concernés** par l'exécution du jugement ;

**2- Pour chacun d'eux :**

- la **mesure prise** (démontage, masquage, autre) ;
- la **date de réalisation** ;
- les **preuves associées** (photos avant/après, rapports d'intervention) ;

**3- Les raisons précises** pour lesquelles les panneaux photographiés (pages 7 à 12) **demeurent en place.**

**À défaut, l'A.FR.AV saisira le juge de l'exécution** (article L. 911-4 du Code de justice administrative) pour faire constater l'inexécution du jugement.

## **II. Sur l'exposition « Men who sold the world » et l'application de l'article 15 de la loi Toubon**

Vous affirmez que cette exposition relèverait « *d'une commande artistique et d'une cession de droits* », ce qui exclurait l'application de l'**article 15 de la loi du 4 août 1994**.

**Cette affirmation n'est étayée par aucun document.** Or, il appartient à l'administration, en vertu du **principe de transparence** et de la **charge de la preuve qui lui incombe**, de produire les documents établissant la qualification juridique qu'elle invoque.

### **1. Absence de preuves de la qualification juridique**

Vous ne produisez **aucun des documents suivants** :

la **délibération** autorisant l'opération ;

- le **contrat de commande artistique** (le cas échéant) ;
- le **contrat de cession de droits** ;
- les **montants engagés** et leur origine (budget départemental, partenariats, etc.) ;
- l'**identité des bénéficiaires** (artistes, prestataires, etc.).

**Or, la qualification juridique est déterminante pour l'application de l'article 15.** Il ne suffit pas d'affirmer qu'une opération n'est pas une subvention : **encore faut-il le démontrer.**

Cette exigence de production documentaire n'est pas une simple faculté laissée au Département : le juge administratif, saisi d'allégations sérieuses non démenties par des pièces probantes, use de ses pouvoirs d'instruction pour contraindre l'administration à produire les documents utiles à la manifestation de la vérité, y compris lorsqu'elle s'y montre peu diligente (CE, 3 octobre 2018, Section française de l'Observatoire international des prisons, n° 413989). Faute de production de la délibération, du contrat et des éléments financiers susmentionnés, l'A.FR.AV est fondée à considérer que la qualification de « commande artistique » excluant toute assimilation à une subvention n'est, à ce stade, pas établie.

J'appelle votre attention sur le fait que l'absence de délibération établissant explicitement l'octroi d'un concours financier peut, à elle seule, faire obstacle à l'engagement de la procédure de restitution prévue à l'article 15 : c'est pour ce seul motif technique que la cour administrative d'appel de Lyon a écarté une demande similaire dans son arrêt précité du 4 juin 2020 (n° 18LY01058, point 4). Il est donc essentiel que le Département précise, documents à l'appui, le fondement juridique et financier exact de son concours à cette exposition.

## 2. Respect de la langue française dans les actions du Département

Vous indiquez que votre position « ne préjuge pas de l'attention portée au respect des dispositions relatives à l'emploi de la langue française ».

Je vous demande donc de me communiquer :

- les documents juridiques et financiers relatifs à cette exposition ;
- les mesures prises pour assurer le respect de l'article 2 de la loi Toubon ;
- les éléments établissant que des fonds publics ont été engagés dans des conditions conformes à la loi.

À défaut, l'A.FR.AV considérera que les conditions de l'article 15 sont réunies et engagera les procédures correspondantes.

## III. Maintien des demandes et mise en demeure

La présente correspondance :

- maintient intégralement les demandes formulées les 19 juin et 10 juillet 2026 ;
- ne constitue une renonciation à aucun droit ou recours ;

vous met en demeure de transmettre, sous 15 jours à compter de la réception de ce courrier :

- les preuves exhaustives de l'exécution complète du jugement du 18 novembre 2025 ;
- les documents juridiques et financiers relatifs à l'exposition « Men who sold the world » ;
- **La version actuelle** de la charte graphique départementale et les directives associées ;
- Une explication écrite sur les raisons pour lesquelles les panneaux photographiés (pages 6 à 11) demeurent en place.

### À défaut de réponse dans ce délai, l'A.FR.AV :

1- Saisira le juge de l'exécution (article L. 911-4 du Code de justice administrative) pour faire constater l'inexécution du jugement du 18 novembre 2025 et obtenir une condamnation à exécution forcée ;

2- Engagera un recours devant le tribunal administratif afin que soit mise en œuvre la procédure prévue à l'article 15 de la loi Toubon. Je rappelle à cet égard que cet article dispose que tout manquement aux dispositions de la loi peut, après que l'intéressé a été mis à même de présenter ses observations, entraîner la restitution totale ou partielle de la subvention ; il appartiendra donc au Département, au terme de cette procédure contradictoire, de se prononcer sur l'opportunité et l'étendue d'une éventuelle restitution des fonds publics engagés pour l'exposition « Men who sold the world ».

Je précise que ce type de recours a d'ores et déjà abouti : la cour administrative d'appel de Lyon a annulé le refus d'un département d'engager la procédure de restitution d'une subvention

accordée à un organisme méconnaissant la loi du 4 août 1994, lui a enjoint d'engager cette procédure dans un délai de deux mois, et a mis les frais de justice à sa charge (CAA Lyon, 4 juin 2020, Association de défense de la langue française en Pays de Savoie, n° 18LY01058).

Je précise enfin que l'A.FR.AV se réserve le droit de contester, par un recours pour excès de pouvoir distinct, la décision qui serait prise par le Département au terme de la procédure contradictoire prévue à l'article 15, si celle-ci devait s'avérer manifestement incohérente avec les éléments du dossier. Le pouvoir d'appréciation du Département quant à l'opportunité et à l'étendue d'une éventuelle restitution n'est en effet pas discrétionnaire : il demeure soumis au contrôle du juge administratif, qui censure pour erreur manifeste d'appréciation le refus de tirer les conséquences d'éléments établissant une méconnaissance de la loi du 4 août 1994, ainsi que l'illustre précisément l'arrêt précité de la cour administrative d'appel de Lyon.

**Je vous rappelle que, conformément à l'article L. 911-1 du Code de justice administrative, l'administration a l'obligation absolue d'exécuter les décisions de justice, et que tout manquement peut entraîner des sanctions pécuniaires (article L. 911-3 du CJA).**

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

**Régis Ravat,  
Président de l'A.FR.AV**

**Pièces jointes à cette lettre :**

- Page 7, photographie du panneau du **Musée du bonbon à Uzès** (24/07/2026) ;
- Page 8, photographie du panneau d'**Allègre-les-Fumades** (28/07/2026) ;
- Page 9, photographie du panneau de **Bellegarde** (08/08/2026) ;
- Page 10, photographie d'un panneau à **Saint-Bonnet-du-Gard** (le 13/08/2026) ;
- Page 11, photographie d'un panneau au **Grau-du-Roi** (le 27/08/2026) ;
- Page 12, photographie d'un panneau à **Saint-Laurent-d'Aigouze** (le 27/08/2026).

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*



# Musée du bonbon (Uzès), le 24 juillet 2026

## MUSÉE DU BONBON alt. 62 m

L'Uzège a gardé une vocation agricole diversifiée : vignes, oliviers, pêcheurs et abricotiers, champs d'asperges et chênes truffiers se côtoient. La garrigue dévoile ses richesses le long des chemins de randonnée. Patrimoine historique, savoir-faire traditionnels et paysages variés font toute la richesse de cette région.

The Uzège has retained its diverse agricultural vocation with vineyards, olive groves, peach and apricot orchards intermingling with fields of asparagus and truffle oaks. The garrigue scrubland unveils its riches through a network of hiking paths. Historical heritage, traditional know-how, and varied landscapes constitute the wealth of this region.



### Infos pratiques

- **Comité départemental du tourisme du Gard**  
Tél. 04 66 36 96 30  
[www.tourismegard.com](http://www.tourismegard.com)
- **Office de Tourisme de l'Uzège**  
Tél. 04 66 22 68 88  
[www.uzes-tourisme.fr](http://www.uzes-tourisme.fr)
- **Point Information Tourisme de Saint-Quentin-la-Poterie**  
Tél. 04 66 22 74 38  
[www.officeculturel.com](http://www.officeculturel.com)
- **Gard Tourist Board**  
Tél. 04 66 36 96 30  
[www.gardtourism.com](http://www.gardtourism.com)
- **Uzège Tourism Office**  
Tél. 04 66 22 68 88  
[www.uzes-tourisme.fr](http://www.uzes-tourisme.fr)
- **Tourism Desk of Saint-Quentin-la-Poterie**  
Tél. 04 66 22 74 38  
[www.officeculturel.com](http://www.officeculturel.com)

- **Numéro d'appel d'urgence**
- **European Emergency Calls**



### Le Village

Sur les bords de l'Alzon, la petite ville d'Uzès classée « Ville d'Art et d'Histoire » révèle un patrimoine architectural magnifique, témoin de son importance historique. Au 1<sup>er</sup> siècle, les Romains captèrent l'eau de la source d'Eure pour alimenter Nîmes. Au cœur d'un paysage agricole varié, la ville devint par la suite citée des évêques, puis duché de France.

On the banks of the Alzon, the small town of Uzès designated "Town of Art and History" unveils a magnificent architectural heritage, a testament to its historical importance. In the 1<sup>st</sup> century, the Romans harnessed the water from the Eure spring to supply Nîmes. At the heart of a diverse agricultural landscape, the town became an Episcopal see, then a duchy of France.

#### ■ À DÉCOUVRIR

- Les ruelles pavées, la place aux herbes et ses maisons médiévales, les hôtels particuliers de la Renaissance.
- Le château des ducs d'Uzès dominé par la tour Bermonde.
- La cathédrale Saint-Théodoric et la tour Fenestrelle.
- Le jardin botanique médiéval.
- Le haras national, chargé de la conservation des espèces équinées et ses vestiges.
- La source d'Eure qui alimentait la ville de Nîmes.
- Caves et vins du Duché d'Uzès.

#### ■ À PIED, À CHEVAL OU À VTT

Un réseau d'environ 430 km de sentiers et de chemins a été aménagé et balisé. Pour randonner, un carto-guide de la collection départementale « Espaces Naturels Gardois » reprenant la carte ci-dessus et agrémenté d'une trentaine de circuits commentés, est disponible dans les offices de tourisme et dans les commerces.

### The Village

#### ■ PLACES OF INTEREST

- The cobbled streets, the Place aux Herbes and its medieval houses, Renaissance private mansions.
- The chateau of the Dukes of Uzès, dominated by the Bermonde tower.
- Saint-Théodoric cathedral and the Fenestrelle tower.
- The medieval botanical garden.
- The national stud farm, working to preserve horse breeds, and its remains.
- The Eure spring which supplied the town of Nîmes.
- Duché d'Uzès wines and wine cellars.

#### ■ ON FOOT, HORSEBACK OR MOUNTAIN BIKE

A network of around 430 km of trails and paths have been developed and signposted. For hikers, a map-guide from the "Gard Natural Areas" departmental collection including the map below and some thirty walks with commentary, is available from tourist offices and shops.

### Conseils aux usagers

- Avant de vous engager sur un circuit, vérifiez s'il est adapté à votre activité et à votre niveau. De préférence, ne partez pas seul.
- Surveillez la météo : les violents orages et les crues soudaines peuvent être dangereux.
- La chasse est une activité traditionnelle de nos villages. Les battues en cours sont signalées par des panneaux. Pour votre sécurité, ne vous aventurez pas sur les sites de chasse.
- Respectez les propriétés, les cultures, les troupeaux et les autres usagers de ce territoire.
- Respectez les sites naturels et leur réglementation. Veillez à ramasser vos déchets.

### Advice to users

- Before setting off on a walk, check that the route is adapted to your ability and desired level of difficulty. It is preferable not to set out alone.
- Check the weather forecast: violent storms and sudden spates may be dangerous.
- Hunting is a traditional activity in our villages. Hunts in progress are indicated by signs. For your safety, do not enter hunting areas.
- Respect properties, crops, herds and other users of this territory.
- Respect the natural sites and their regulations. Ensure you take any rubbish away with you.

# Allègre-les-Fumades, le 28 juillet 2026

## ALLÈGRE- LES FUMADES alt. 135 m

Trait d'union entre Méditerranée et Massif Central, la vallée de la Cèze a connu une occupation humaine depuis la Préhistoire grâce à la richesse des bois, la fertilité des terres de la plaine et l'eau des sources. Vestiges du passé et patrimoine naturel incitent à de nombreuses randonnées, ainsi qu'à la pratique des sports et loisirs de plein air.

*A meeting point between the Mediterranean and the Massif Central, the Cèze Valley was settled by humans in Prehistoric times thanks to a wealth of forests, the fertility of this area of plains, and the water from its springs. Relics from the past and the natural heritage encourage visitors to enjoy many walks as well as outdoor sports and leisure activities.*



### Infos pratiques

- **Comité Départemental du Tourisme du Gard**  
tél. 04 66 36 96 30  
[www.tourismegard.com](http://www.tourismegard.com)
- **Office de Tourisme d'Allègre-les-Fumades**  
tél. 04 66 24 80 24  
[www.les-fumades.com](http://www.les-fumades.com)
- **Office de Tourisme de Méjannes-Le-Clap**  
tél. 04 66 24 42 41  
[www.mejannes-le-clap.fr](http://www.mejannes-le-clap.fr)
- **Office de Tourisme de Barjac et St-Privat-de-Champagnac**  
tél. 04 66 24 53 44  
[www.tourisme-barjac-st-privat.com](http://www.tourisme-barjac-st-privat.com)
- **Office de Tourisme de Saint-Ambroix**  
tél. 04 66 24 33 36  
[www.ot-saintambroix.fr](http://www.ot-saintambroix.fr)
- **Numéro d'appel d'urgence**  
tél. 112
- **Allègre-les-Fumades Tourist Office**  
tél. 04 66 24 80 24  
[www.les-fumades.com](http://www.les-fumades.com)
- **Gard Tourist Board**  
tél. 04 66 36 96 30  
[www.gardtourism.com](http://www.gardtourism.com)
- **European Emergency Calls**  
tél. 112

### Le Village

Au pied des Cévennes, non loin de la Cèze, cette commune aux paysages contrastés (garrigue, vignobles, chênes) composée de 7 hameaux possède des thermes qui ont fait sa réputation depuis l'époque gallo-romaine.

*At the foot of the Cévennes, not far from the Cèze River, this commune, with its contrasting landscapes (garrigue, vineyards, oaks), comprising 7 hamlets, has thermal baths, famous since Gallo-Roman times.*

#### À DÉCOUVRIR

Le château d'Allègre, ancien village de chevaliers  
Le hameau des Vieilles Fumades avec son four à pain, son vieux lavoir.  
L'arche néo-classique au cœur de la station thermale des Fumades.  
Le hameau d'Arlende avec sa source et sa chapelle romane du Xe siècle.  
Le hameau de Boisson, son château, son église, son carillon.

#### À PIED, À CHEVAL OU À VTT

Un réseau d'environ 300 km de sentiers et de chemins a été aménagé et balisé. Un carto-guide de randonnée reprenant la carte ci-dessus, agrémentée de 27 circuits commentés, est disponible dans les offices de tourisme.  
A découvrir le PR25 « Le Château d'Allègre » décrit dans le topo-guide « Le Gard à pied ». Départ au Défilé d'Argenson.

### The Village

#### PLACES OF INTEREST

The Castle of Allègre, former village of knights.  
The hamlet of Les Vieilles Fumades with its bread oven and old wash-house.  
The neoclassical arch at the centre of Les Fumades spa resort.  
The hamlet of Arlende with its spring and its 10th century Romanesque chapel.  
The hamlet of Boisson, its castle, its church, its carillon.

#### ON FOOT, HORSEBACK OR MOUNTAIN BIKE

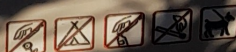
A network of approximately 300 km of trails and paths has been created and marked out. A hiking map-guide (which includes the map above) containing 27 annotated circuits, is available from Tourist Offices.  
Along the PR25 (Hiking Route), discover the Château d'Allègre as described in the topo-guide « Le Gard à pied » hiking in the Gard department. Starting point: the Défilé d'Argenson.

### Conseils aux usagers

- Avant de vous engager sur un circuit, vérifiez qu'il est adapté à votre activité et à votre niveau. De préférence, ne partez pas seul.
- Surveillez le météo : les violentes orages et les crues soudaines peuvent être dangereux.
- Les battues en cours sont signalées par des panneaux. Pour votre sécurité, ne vous aventurez pas sur les sites de chasse.
- Respectez les propriétés, les cultures, les troupeaux et les usagers de la zone.
- Respectez les sites naturels et leur réglementation.

### Advice to users

- Before setting out on a circuit, check that it is suited to your activity and level. It is not advisable to set off alone.
- Monitor the weather. Violent storms and sudden rises in water levels can be dangerous.
- When hunting activities are in progress, this is signalled by signs. For your safety, do not venture into hunting sites.
- Respect the property, crops, livestock and users of the area.
- Respect natural sites and their regulations.



# Bellegarde, le 8 août 2026



## BELLEGARDE alt. 6 m

Située au coeur du triangle Nîmes-Avignon-Arles, la Terre d'Argence est desservie par le Rhône. Les vastes plaines entrecoupées de canaux ainsi que le plateau des Costières offrent aux promeneurs la découverte d'un riche patrimoine historique, paysager et naturel : routes antiques et voies fluviales, châteaux et chapelles... La vigne, les oliviers, le riz, les taureaux et les chevaux en font une région pleine de charme.

*Situated in the heart of the Nîmes-Avignon-Arles triangle, Terre d'Argence is served by the Rhone. The vast plains divided by canals and the Costières plateau offer walkers the opportunity to discover a rich historical and natural heritage and varied landscapes: ancient roads and waterways, castles and chapels... Grapevines, olive trees, rice, bulls and horses, all add to the region's many charms.*



### Infos pratiques

- Agence de Développement et de Réservation Touristique du Gard  
tél. 04 66 36 96 30  
[www.tourismegard.com](http://www.tourismegard.com)
- Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence  
tél. 04 66 59 54 54  
[www.laterredargence.fr](http://www.laterredargence.fr)
- Office de Tourisme Beaucaire Terre d'Argence  
tél. 04 66 59 26 57  
[www.tarredargence-tourisme.com](http://www.tarredargence-tourisme.com)
- Point Info Bellegarde  
tél. 04 66 01 03 40
- Development Agency and Tourism Reservation Gard  
Phone: +33 (0)4 66 36 96 30  
[www.gardtoursim.com](http://www.gardtoursim.com)
- Community of Communes Beaucaire Terre d'Argence  
Phone: +33 (0)4 66 59 54 54  
[www.laterredargence.fr](http://www.laterredargence.fr)
- Beaucaire Terre d'Argence Tourism Office  
Phone: +33 (0)4 66 59 26 57  
[www.tarredargence-tourisme.com](http://www.tarredargence-tourisme.com)
- Tourist Information desk of Bellegarde  
Phone: +33 (0)4 66 01 03 40
- Numéro d'appel d'urgence  
■ European emergency call



### Le Village

Entre Camargue et plateau des Costières, le village s'est développé à l'époque gallo-romaine. La création du canal du Rhône à Sète et l'assèchement des marais au XIX<sup>e</sup> siècle ont favorisé l'assainissement de la plaine. Plusieurs randonnées permettent la découverte de cette ville et de ses alentours.

*Set between the Camargue and the Costières plateau, the village developed in Gallo-Roman times. The creation of the Rhône-Sète Canal and the draining of the marshes in the 19<sup>th</sup> century helped to favour a healthier environment in the plain. Several walks offer the opportunity to visit the town and its surroundings.*

#### ■ À DÉCOUVRIR

- La tour de Bellegarde, aussi appelée Tour de la Madone.
- La chapelle de Broussan du XI<sup>e</sup> siècle.
- Les fontaines, abreuvoirs, lavoirs et puits.
- Les vestiges de moulins à vent et à eau.
- Le moulin Piot, moulin à huile restauré.
- Le musée de l'eau.
- Le canal du Rhône à Sète et le port fluvial de plaisance.

#### ■ PLACES OF INTEREST

- Bellegarde Tower, also called Tower of the Madonna.
- The 11th century Broussan Chapel.
- The fountains, drinking troughs, wash houses and wells.
- The remains of windmills and watermills.
- Piot mill, a restored oil mill.
- The Water Museum.
- The Rhône-Sète Canal and the marina.

#### ■ À PIED, À CHEVAL OU À VTT

Un réseau d'environ 230 km de sentiers et de chemins est décrit dans un cartoguide de la collection « Espaces Naturels Gardois » vous permettant d'organiser vos balades. Vous êtes au départ du sentier de Promenade et Randonnée PR n°51 « Autour de la Costière » décrit dans le topoguide « Le Gard à pied ». Ces documents sont disponibles dans les commerces et les offices de tourisme.

#### ■ ON FOOT, HORSEBACK OR MOUNTAIN BIKE

A network of around 230 km of trails and paths is described in a map-guide from the « Gard Natural Areas » collection enabling you to organise your walks. You are at the departure point of the « Autour de la Costière » (PR no. 51) described in the « Le Gard à pied » guide book. These books are available in the region's shops and tourist offices.

### Conseils aux usagers

- Avant de vous engager sur un circuit, vérifiez s'il est adapté à votre activité et à votre niveau. De préférence, ne partez pas seul.
- Surveillez la météo : les violents orages et les crues soudaines peuvent être dangereux.
- Pour votre sécurité et celle d'autrui, n'allumez pas de feu.
- La chasse est une activité traditionnelle de nos villages. Les battues en cours sont signalées par des panneaux. Pour votre sécurité, ne vous aventurez pas sur les sites de chasse.
- Respectez les propriétés, les cultures, les troupeaux et les usagers de ce territoire.
- Respectez les sites naturels et leur réglementation. Veillez à ramener vos déchets.



### Advice to users

- Before setting out on a route, check that it is adapted to your level of fitness and your activity. Preferably, do not go alone.
- Check the weather forecast: violent storms and sudden spates may be dangerous.
- For your own safety and that of others, do not carry or light any fire.
- Hunting is a traditional activity in our villages.
- Beets in progress are signposted. For your own safety, do not venture on to hunting sites.
- Respect private property, crops, herds and the users of this area.
- Respect the natural sites and their regulations. Please remove your waste.

9/12

# Saint-Bonnet-du-Gard, le 13 août 2026



# Le Grau-du-Roi, le 27 août 2026



# Saint-Laurent-d'Aigouze, le 27 août 2026



## SAINT LAURENT D'AIGOUZE alt. 3 m

Le Syndicat Mixte de la Camargue gardoise et la Communauté de communes Terre de Camargue ont mis en place ce réseau de randonnée. Il doit permettre à chacun de mieux appréhender les divers paysages et le patrimoine. Des richesses et des espaces à découvrir avec respect pour pouvoir les préserver encore longtemps !

*This network of trails has been set up by the Syndicat Mixte de la Camargue gardoise and the Communauté de Communes Terre de Camargue. It should enable each individual to obtain a better understanding of the different landscapes and heritage. Treasures and spaces to be discovered with respect in order to preserve them for many years to come!*



### Infos pratiques

- Point Information Touristique de Saint Laurent d'Aigouze  
tél. 04 66 88 17 00
- Office de Tourisme d'Aigues Mortes  
tél. 04 66 53 73 00
- Office de Tourisme du Grau du Roi - Port Camargue  
tél. 04 66 51 67 70
- Comité Départemental du Tourisme du Gard  
tél. 04 66 36 96 30  
[www.tourismegard.com](http://www.tourismegard.com)
- Communauté de communes Terre de Camargue  
tél. 04 66 73 91 20
- Numéro d'appel d'urgence  
tél. 112
- Saint Laurent d'Aigouze Tourist Information  
tél. 04 66 88 17 00
- Gard Tourist Board  
tél. 04 66 36 96 30  
[www.gardtourism.com](http://www.gardtourism.com)
- European Emergency Calls  
tél. 112

### Le Village

Entre étangs et marais, « Saint Laurent l'aqueuse » est née sous la protection de l'abbaye de Psalmody, au Ve siècle. Les sentiers conduisent ici vers les palus, terres humides où vivent de nombreuses manades de taureaux et chevaux camarguais.

*Between lagoons and marshes, "Saint Laurent l'aqueuse" came into being under the protection of the Abbey of Psalmody in the 5th century. The paths lead here through the palus, wetlands where many herds of Camargue bulls and horses live.*

### The Village

■ À DÉCOUVRIR  
La Tour Carbonnière : Tour de guet du XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècle. Cheminement en bois dans le marais.  
Les arènes : adossées à l'église sur la place du village, elles sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques pour leur particularité historique. De nombreuses courses camarguaises sont organisées durant la saison estivale.

■ PLACES OF INTEREST  
Tour Carbonnière: 13th - 14th century watchtower. Wooden walkway over the marshes.  
The bullring: built against the church on the village square. It is listed as a historic monument for its historical features. Many Camargue races are organised here in the summer months.

### À PIED, À CHEVAL OU À VTT

Un réseau d'environ 100 km de sentiers et de chemins a été aménagé et balisé.  
Un carto-guide de randonnée reprenant la carte ci-dessus, agrémentée de 13 circuits commentés, est disponible dans les offices de tourisme.

■ ON FOOT, HORSEBACK OR MOUNTAIN BIKE  
A network of approximately 100 km of trails and paths has been created and marked out. A hiking map-guide (which includes the map above) containing 13 annotated circuits, is available from Tourist Offices.

### Conseils aux usagers

- Respectez les propriétés, les cultures et les usagers de ce territoire.
- Ne vous aventurez pas sur les sites de chasse. Renseignez vous auprès de la mairie.
- Ne franchissez pas les clôtures : les taureaux camarguais sont des animaux sauvages.
- Certaines plantes sont fragiles et menacées : la cueillette en est interdite.
- La circulation des vélos le long du Canal du Rhône à Sète est interdite (décret 56-456 du 2 mai 1956.)
- Respectez les sites naturels et leur réglementation.

### Advice to users

- Respect the properties, crops and users of this area.
- Do not venture on to hunting grounds. Contact the Town Hall for details.
- Do not enter fields: Camargue bulls are wild animals.
- Some plants are fragile and endangered: it is forbidden to pick them.
- Bicycle traffic along the Canal du Rhône à Sète is prohibited (decree 56-456 of 2 May 1956).
- Respect natural sites and their regulations.

